

Département  
du Bas-Rhin

## COMMUNE D'ALBE

Arrondissement  
de Sélestat

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers  
élus : 11

**SEANCE DU 14 AVRIL 2021**

Nbre Conseillers  
en fonction : 11

Convocation du : 09 avril 2021

Nbre Conseillers  
présents : 10

La Maire : Marie-Line DUCORDEAUX

Les Adjoints : Fabien DOLLE

Christine SENFT

David BAUER

Les conseillères : Emilie BERTRAND, Carole JACQUOT,  
Cathy KLEIN, Marie-Laure MATT, Julie NGUEFACK

Les conseillers : Rémy KLEIN

Absent excusé : Mathieu BOUDOURIC

\*\*\*\*\*

Début de séance : 18h30

Mme la Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Puis elle excuse Matthieu BOUDOURIC qui a donné procuration à Marie-Laure MATT Mme la Maire passe à l'ordre du jour.

#### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 MARS 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 18 mars 2021.

#### **2. VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Fixation des taux des taxes foncières et de la Cotisation Foncière

Par délibération du 12 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe sur le foncier bâti : 5.86 %

Taxe sur le foncier non bâti : 60.01%

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune d'Albé est de 19.03 % soit le taux communal de 2020 : 5,86% + le taux départemental de 2020 : 13,17%.

Le Conseil Municipal, suite à ces informations, décide prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (5,86% + 13,17%), de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 19.03%

TFPNB : 60.01 %

### **3. DIVERS**

Fin de séance à 19h30.

Pour copie conforme  
Albé le 14 avril 2021  
Marie-Line DUCORDEAUX  
Maire d'Albé